

(*Journal officiel* du 2 juin 2001)

**Arrêté du 15 mai 2001 modifiant l'arrêté du 25 avril 1995 relatif à l'indemnisation des commissaires enquêteurs assurant les fonctions prévues par la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 et chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (rectificatif)**

NOR : *ATED0100084Z*

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 2001, page 7827, 2<sup>e</sup> colonne, article 2, dernière ligne :

Au lieu de : « ... 1,052 Euro ... », lire : « ... 1 052 Euro ... ».